



**PRÉFET
DES BOUCHES-
DU-RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des Territoires et de la Mer
des Bouches-du-Rhône**

**AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC
au sujet d'une
DEMANDE D'AUTORISATION DE DEFRICHEMENT**

Sur la commune de CASSIS

La demande de défrichement suivante enregistrée sous les références **DEF-20-428-022**

Demandeur	Monsieur Jean-Noël LEON pour le compte de SASU Quartus Ensemblier Urbain
Terrain	Commune de CASSIS, parcelle(s) CO 2, CO 3, CO 4 et CO 43
Demande	Défrichement de 11 341 m ² en vue de construire un hôtel et des maisons individuelles.

est soumise à une procédure **de participation du public** conformément à l'article L123-19 du code de l'environnement.

Celle-ci se déroulera du 9/08/2021 au 9/09/2021 inclus.

Durant cette période, le dossier comprenant la demande d'autorisation avec étude d'impact et les avis des services consultés sera mis à la disposition du public par voie électronique sur le site Internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône à l'adresse suivante :

<https://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/Politiques-publiques/Agriculture-foret-et-developpement-rural/Foret/Defrichement/Participation-du-public/2020>

Les observations et propositions du public pourront être déposées :

- par voie électronique : **ddtm-defrichement@bouches-du-rhone.gouv.fr**
- par voie postale : DDTM des Bouches-du-Rhône – Service Agriculture Forêt – Pôle Forêt – Unité Défrichement – CS 60444 – 13098 AIX-EN-PROVENCE Cedex 2

Le dossier est consultable sur rendez-vous à prendre à l'adresse électronique mentionnée ci-dessus.

L'autorité compétente pour prendre la décision en publiera une synthèse sur le site Internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône sus-mentionné. Au terme de cette procédure, le Préfet des Bouches-du-Rhône statuera sur la demande d'autorisation de défrichement (autorisation ou refus).